



Communiqué

Le Conseil fédéral décide d'adapter de manière significative et modérée l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG).

Zurich, le 15 juin 2018 - L'industrie des technologies de défense est soulagée de constater que le Conseil fédéral a pris la décision de procéder à des adaptations modérées de l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG). Cette décision devrait permettre de réduire les désavantages subis par les producteurs suisses par rapport à leurs concurrents en Europe. L'industrie des technologies de défense s'attend à un renforcement de sa base industrielle nationale. Malgré cette décision, la Suisse continuera cependant d'avoir une des directives les plus strictes pour l'exportation de technologies de défense.

L'article 1 de la loi sur le matériel de guerre stipule déjà qu'une capacité militaire, adaptée aux besoins de la politique de sécurité de la Suisse, doit être maintenue dans le cadre du contrôle des exportations. Cependant, les pratiques d'exportation restrictives actuelles de la Suisse privent de plus en plus l'industrie des technologies de défense de sa base pour assurer son existence. L'industrie privée de la technologie de défense, en particulier, dépend des exportations pour sa survie. Pour ce faire, elle a besoin de conditions-cadres appropriées qui ne la pénalise pas.

Ajustements modérés

Les exportations de technologie de défense vers des pays où des conflits internes ont lieu ne doivent plus être catégoriquement exclues. Les exportations devraient être possibles s'il n'y a aucune raison de supposer que le matériel de guerre exporté sera utilisé dans un conflit armé interne. En outre, les licences d'exportation seront valables deux ans. Enfin, les procédures d'octroi de licences doivent tenir compte de l'industrie de production suisse indépendante d'armements.

Maintien de directives strictes pour l'exportation

Malgré la décision prise aujourd'hui, la Suisse continuera à respecter une des directives les plus strictes pour l'exportation de technologies de défense. De plus, chaque recherche individuelle à l'exportation fera l'objet d'une évaluation complète, spécifique au pays et au matériel commandé.

Pour de plus amples informations:

Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd)
Case postale 2407
8021 Zurich 1
Courriel: mail@asuw.ch

Corina Eichenberger
Conseillère nationale
Co-présidente
Tél. 079 330 40 49

Isidor Baumann
Conseiller aux Etats
Co-président
Tél. 079 388 39 33

Jean-François Rime
Conseiller national
Co-président
Tél. 079 230 24 03

Le Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd) est un groupe d'intérêts œuvrant en faveur de l'industrie suisse de la sécurité et des techniques de défense. Il est composé d'environ 70 personnalités issues du monde de la politique, de l'économie et de la société civile. Le cstd s'engage pour un cadre législatif et politique garantissant l'existence économique de l'industrie en Suisse, ce qui implique notamment un régime d'exportation axé sur les règles et pratiques des Etats européens partenaires.